

Conseil municipal du 06 juillet 2021

Compte-rendu

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND, Jérémie CATTEAU, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Sylvain POLTURAT

Absents excusés : Nicole BOUILLET (pouvoir à Marie-Claude DURAFOUR), Denis RIDEZ (pouvoir à Gérard MOUILLARD), Christine ROME (pouvoir à Corinne LINDA)

Absents : Anne-Marie PELLERIN

1/ Office de commerce et d'artisanat Bresse Haute Seille – informations :

Présentation de l'office de commerce et d'artisanat Bresse Haute-Seille par Mme LEBAILLIF, Manager de Commerce : cette structure a été créée et est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2021 avec pour objectif de faire perdurer le commerce et l'artisanat sur la Communauté de Communes. Le but est également de faire connaître aux éventuels commerçants demandeurs, les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre et de faire le lien avec les structures.

Les opérations programmées :

- création d'une marque de territoire, et de la journée du commerce de proximité et de l'activité le 09 octobre,
- création d'un forum des opportunités commerciales et artisanales et d'un observatoire qui assurera le suivi des départs et fins d'activités des commerces et des artisans en vue de favoriser leurs reprises et de faire connaître les créneaux aux éventuels repreneurs. Cette action est portée par la municipalité de Bletterans.

Intervention de Bertrand MOUGIN qui signale la difficulté pour les artisans de trouver des bâtiments pour installer leur structure et matériel, problématique totalement dans le rôle de l'association de Mme LEBAILLIF.

Mme LEBAILLIF a été très bien accueillie par la majorité des commerçants de Voiteur. Tous les commerçants n'ont pas encore été rencontrés, mais certains volontaires sont déjà motivés et travailleront avec l'office au projet de stimulation de la dynamique du centre du village. Mme LEBAILLIF souhaiterait que l'office puisse travailler sur le territoire à la création d'une union de commerçants.

L'office de commerce ne dispose ni de financement, ni de possibilité d'apporter de l'aide financière.

Mme LEBAILLIF demande la possibilité d'organiser, avec l'appui de la Mairie, une réunion au mois de septembre afin de préparer la journée du commerce de proximité. Elle remet sa carte et ses coordonnées pour la joindre.

2/ Réhabilitation des RD5 et 70 : marché public de travaux – choix des entreprises – délibération :

Le Conseil municipal devait délibérer lors de cette réunion sur l'attribution du marché aux entreprises. Mme le Maire a décidé de surseoir. Deux carottages ont démontré la présence d'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) en grande quantité qui obligerait la commune

à faire traiter les éventuels déchets de goudrons en usine de traitement spécialisée. Le maître d'œuvre propose de faire des analyses supplémentaires pour déterminer précisément l'éventuel budget à prévoir. Le montant du traitement des déchets peut être prohibitif.

Ce laps de temps supplémentaire permet d'affiner le sujet. Il manque également une offre détaillée entre l'assainissement et l'adduction d'eau.

Les propositions de devis de carottage sont de 5 000 euros environ pour 24 carottages et de 2 000 euros environ pour une dizaine de carottages.

La commune est dans l'attente de savoir si ces carottages peuvent être pris en charge par le Conseil Départemental, compétent en matière de voirie pour les RD5 et 70.

La délibération est reportée au mois de septembre.

3/ Maison de santé : répartition de charges – délibération :

2 552,16 € ont été engagés par la commune en 2020 pour l'entretien du système de chauffage par géothermie et de la climatisation. Les professionnels de santé sont regroupés en SCM. La SCM s'engage à payer la part des cellules qu'elle occupe. Il y a 16,44 % de la surface qui n'est pas encore occupée. Il est envisagé de dégrever cette quote-part qui sera prise en charge par la commune, soit 419,57 euros. Il reste 2 132,58 € à charge des professionnels de santé.

Vote à la majorité, une abstention.

4/ Suppression et création de poste d'un agent technique – délibération :

Un agent contractuel a été recruté afin d'assurer un tuilage avec l'agent technique qui partait en retraite. Il donne entièrement satisfaction dans son emploi et sera recruté à compter du 1^{er} août 2021 en tant que stagiaire de la fonction publique.

Le Conseil municipal décide de supprimer le poste de technicien correspondant à l'emploi précédent et de créer le poste d'adjoint technique pour permettre le recrutement du nouvel agent.

Délibération : vote à l'unanimité.

5/ Vente d'une parcelle zone Bief de Mougi – délibération :

Le Conseil municipal confirme la vente de la parcelle n° ZI 110 b de 542 m² au prix de 27 euros HT à la société EK CREATION.

Délibération : Vote à l'unanimité.

6/ Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme/accessibilité au pays Lédonien. - délibération :

La convention est arrivée à terme le 31 décembre 2020. Il s'agit donc d'un renouvellement. Le prix est en rapport avec la population de chaque commune dans le regroupement. Il s'agit d'un sujet très technique que notre commune n'est pas en mesure de réaliser elle-même. Le prix est de 3 795 euros TTC pour l'année 2020.

Délibération : Vote à l'unanimité.

7 / Location d'une cellule de la maison de santé – délibération :

Mme FELS, psychologue, envisage de louer à mi-temps une cellule. Ce projet est provisoire, elle souhaite au bout d'un an, louer le local à temps complet.

Le Conseil municipal souhaite avoir une date butoir pour l'engagement à mi-temps. Il y a 4 cellules disponibles. Il propose un prix du loyer en rapport avec le mi-temps durant un an, le

temps de l'installation. A l'issue, le montant du loyer de la cellule sera du montant du loyer utilisé à temps complet.

Délibération : vote à l'unanimité

8/ Demande d'exploitation d'un élevage de 200 vaches laitières du GAEC Serein – avis du conseil municipal – délibération :

Des conseillers municipaux signalent les problèmes qu'entraînent les épandages de lisiers, et les plaintes fréquentes des citoyens au regard des odeurs insupportables. Ils s'inquiètent au regard des nuisances olfactives liées aux épandages et demandent à ce que ce soit signalé, mais s'inquiètent également sur les risques à la santé publique des émanations d'ammoniaque et des risques liés à la pollution des cours d'eau que subit notamment la Seille : au regard des nitrates, de l'ammonium et des molécules des produits antiparasitaires.

Délibération : Vote majoritaire, 2 abstentions

9/ Questions diverses :

- Carte avantages jeunes : Le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité la proposition d'offrir la carte avantages jeunes à partir de 6 ans aux jeunes de la commune à compter de septembre 2022. **Les demandes de cartes 2021-2022 pour les jeunes de 11 à 29 ans sont à déposer au plus tard le mardi 20 juillet en mairie (formulaire disponible en mairie).**
- Voirie : Le Conseil municipal confirme le transfert dans le domaine public communal de la voirie privée du lotissement sous les Vignes.
- Mme BONNIVARD, enseignante de l'école publique, va mettre en place l'école du dehors dès la rentrée de septembre. La Mairie soutient son projet. Le lieu a été défini à l'entrée de la forêt du Bois Vernois, en lien avec l'ONF.
- Bertrand MOUGIN signale un problème à Courbeau suite au traitement de la vigne qui est proche des habitations. Le brouillard de traitement entraîne notamment des allergies chez les enfants. Il est proposé d'aller discuter du sujet avec le vigneron.
- Réunion du SICTOM – compte-rendu par Jérémie CATTEAU : La mise en place de la collecte incitative le 1^{er} janvier 2022 entraîne un ramassage des poubelles une fois tous les quinze jours. Le but est d'inciter les habitants à plus trier. Presque 50 % des dépôts dans les poubelles grises seraient susceptibles d'être triés ou compostés. Les cas particuliers, collectivités, établissements recevant des personnes âgées, familles nombreuses, seront à faire remonter et seront pris en compte.
- Compte-rendu par Sylvain POLTURAT de la réunion du groupe de travail de la commission Economique de la Communauté de Communes, groupe de travail développement de la fibre. Fin de la 1^{ère} tranche dont Voiteur fait partie à l'été 2022. Délégation de service public par le département pour la 2^{ème} phase à l'entreprise Altitude infrastructure, fin de la phase 2 prévue pour la fin de l'année 2024. Deux entreprises sont susceptibles de demander des arrêtés municipaux pour des implantations de poteaux en cas de fibre aérienne.



Amolo